

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 décembre 2019	N° 2019-806

Convocation du 13 décembre 2019

Aujourd'hui vendredi 20 décembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à M. Max COLES
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON
M. Kévin SUBRENAT à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Odile BLEIN à Mme Léna BEAULIEU
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne BREZILLON à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Cécile BARRIERE
M. Jean-Louis DAVID à M. Jacques BOUTEYRE
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Christine PEYRE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Martine JARDINE à M. Jacques GUICHOUX
M. Pierre LOTHAIRE à M. Daniel HICKEL
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Arielle PIAZZA à Mme Dominique IRIART
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h10
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir 11h35
M. Michel VERNEJOUL à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h25
M. Erick AOUIZERATE à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 11h55
M. Nicolas BRUGERE à Mme Magali FRONZES à partir de 12h05
M. Bernard JUNCA à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h50
M. Eric MARTIN à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h00
Mme Gladys THIEBAULT à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 11h35
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 décembre 2019	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2019-806

**Floirac - Aménagement d'une voie verte provisoire sur la voie Bordeaux Eymet - Séquence 2 -
Décembre 2019 - Confirmation de décision de faire - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le contrat de codéveloppement 2018-2020 entre Bordeaux-Métropole et la Commune de Floirac prévoit l'aménagement d'une voie verte provisoire sur le tracé de l'ancienne voie ferrée Bordeaux-Eymet dans son emprise floiracaise.

Cette voie verte a vocation à irriguer la plaine de Floirac, notamment les opérations récentes, en cours ou prochaines, telles la ZAC (Zone d'aménagement concerté) des Quais, la ZAC Garonne Eiffel, et la Cité du Midi (quartier PRU (Programme de rénovation urbaine) Joliot Curie) et favoriser le développement des modes de déplacement doux entre ces quartiers et Bordeaux-Bastide. La voie Bordeaux-Eymet sur Floirac fait partie du réseau structurant REVE (Réseau vélo express) et a été identifiée comme future autoroute du vélo.

Cette opération est provisoire dans l'attente de l'aménagement définitif en transports en commun en site propre de la voie Eymet pour la liaison dite "Pont à pont" prévue au SDODM (Schéma directeur d'orientation des déplacements et mobilités).

Une première séquence a été réalisée en 2018 qui a permis d'assurer la jonction en modes doux entre le centre-ville de Floirac (mairie, ZAC des Quais) et le quartier Benauges / Bastide de Bordeaux via l'actuel passage souterrain sous la LGV (ligne à grande vitesse).

La présente délibération porte sur l'aménagement d'une deuxième séquence, de 1100 mètres, entre le chemin Richelieu et l'avenue Paul Lafargue puis la rue Jules Guesde.

Cette séquence est actuellement composée :

- D'une part de l'ancienne voie Ferrée elle-même où l'herbe a poussé au milieu des restes de ballast. Elle est d'ores et déjà un lieu de promenade prisé.
- D'autre part, d'une piste cyclable bidirectionnelle existante, longeant la voie ferrée. Très empruntée comme lieu de promenade, elle est d'autant plus utilisée par les vélos depuis la jonction de la séquence 1. Sur Floirac, elle dessert la mairie, l'école Pasteur, la salle polyvalente Lucie Aubrac, le parc des Etangs et de nombreux jardins familiaux ;
- Enfin, entre les rues Lafargue et Jules Guesde, la piste est elle-même longée d'accès publics à l'école et quelques maisons riveraines.

Le projet consiste :

- à réparer la piste existante et lui offrir une surlargeur pour la transformer en voie verte ;
- à aménager sur l'ancienne voie ferrée un cheminement piéton en stabilisé,
- à créer une zone de rencontre pour concilier les usages au niveau de l'école et des maisons riveraines.

Ces aménagements prévoient des connexions douces, des aménagements paysagers et du mobilier urbain (bancs, arceaux vélos, barrières).

L'avancement du projet permet de proposer la validation de jalon suivant (cf fiche jointe).

PROJET	JALON	ESTIMATION	IMPUTATION BUDGETAIRE	N°FICHE ACTION
Floirac – Aménagement d'une voie verte provisoire sur la Voie Bordeaux- Eymet – 2 ^{ème} séquence	Confirmation de décision de faire	580 000 €	23151-847	C041670111

La confirmation de décision de faire concerne l'aménagement d'une voie verte provisoire sur la voie Bordeaux-Eymet à Floirac, sur une deuxième séquence de 1 100 mètres allant du Chemin Richelieu à la rue Jules Guesde.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU le contrat de codéveloppement 2018-2020 entre Bordeaux-Métropole et la Commune de Floirac,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet fait l'objet d'un avancement programmé des études,

DECIDE

Article 1: l'ajustement pour ce projet avec la planification financière est approuvé.

Article 2: la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal, article 23151, fonction 847

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 décembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 23 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PUJOL
PUBLIÉ LE : 23 DÉCEMBRE 2019	

Commune de FLOIRAC

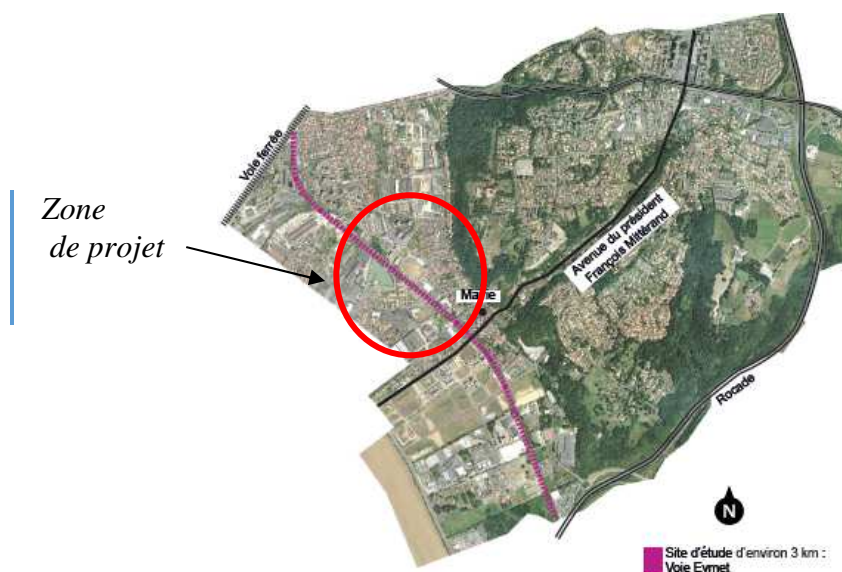
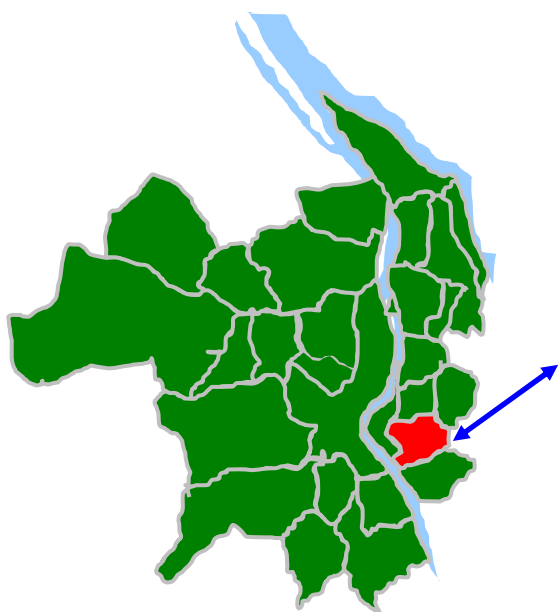
Fiche action : C041670111

Réseau de catégorie : Voie verte

Aménagement d'une deuxième séquence de voie verte provisoire

Confirmation de Décision de Faire : 20 décembre 2019

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DU PROGRAMME VOIRIE :

- Engagements Bordeaux Métropole :

Le contrat de codéveloppement 2018-2020 entre Bordeaux-Métropole et la Commune de Floirac prévoit l'aménagement d'une voie verte provisoire sur le tracé de l'ancienne voie ferrée Bordeaux-Eymet dans son emprise floiracaise.

Cette voie verte a vocation à irriguer la plaine de Floirac, notamment les opérations récentes, en cours ou prochaines, telles la ZAC (Zone d'aménagement concerté) des Quais, la ZAC Garonne Eiffel, et la Cité du Midi (quartier PRU (Programme de rénovation urbaine) Joliot Curie) et favoriser le développement des modes de déplacement doux entre ces quartiers et Bordeaux-Bastide. La voie Bordeaux-Eymet sur Floirac fait partie du réseau structurant REVE (Réseau vélo express) et a été identifiée comme future autoroute du vélo.

Cette opération est provisoire dans l'attente de l'aménagement définitif en transports en commun en site propre de la voie Eymet pour la liaison dite "Pont à pont" prévue au SDODM (Schéma directeur d'orientation des déplacements et mobilités).

Une première séquence a été réalisée en 2018 qui a permis d'assurer la jonction en modes doux entre le centre-ville de Floirac (mairie, ZAC des Quais) et le quartier Benaugue / Bastide de Bordeaux via l'actuel passage souterrain sous la LGV (ligne à grande vitesse).

La présente délibération porte sur l'aménagement d'une deuxième séquence, de 1100 mètres, entre le chemin Richelieu et l'avenue Paul Lafargue puis la rue Jules Guesde.

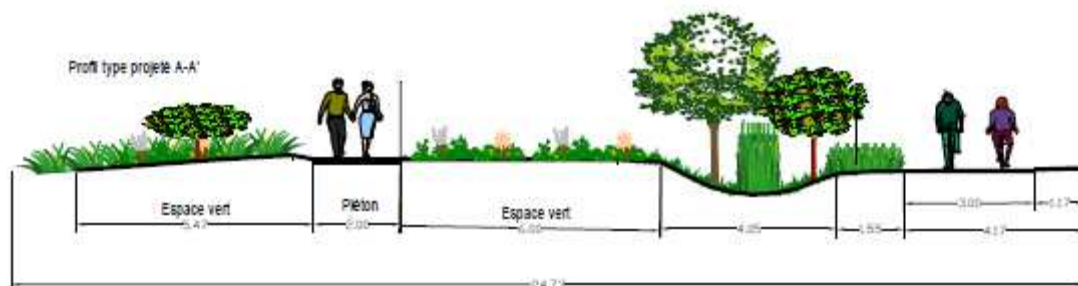
Cette séquence est actuellement composée :

- D'une part de l'ancienne voie Ferrée elle-même où l'herbe a poussé au milieu des restes de ballast. Elle est d'ores et déjà un lieu de promenade prisé.
- D'autre part, d'une piste cyclable bidirectionnelle existante, longeant la voie ferrée. Très empruntée comme lieu de promenade, elle est d'autant plus utilisée par les vélos depuis la jonction de la séquence 1. Sur Floirac, elle dessert la mairie, l'école Pasteur, la salle polyvalente Lucie Aubrac, le parc des Etangs et de nombreux jardins familiaux ;
- Enfin, entre les rues Lafargue et Jules Guesde, la piste est elle-même longée d'accès publics à l'école et quelques maisons riveraines.



Le projet consiste :

- à réparer la piste existante et lui offrir une surlargeur pour la transformer en voie verte ;
- à aménager sur l'ancienne voie ferrée un cheminement piéton en stabilisé,
- à créer une zone de rencontre pour concilier les usages au niveau de l'école et des maisons riveraines.



Ces aménagements prévoient des connexions douces, des aménagements paysagers et du mobilier urbain (bancs, arceaux vélos, barrières).

- Eléments techniques du programme (fonctionnalités, largeur, linéaire améliorations apportées) :
Compte tenu de son caractère provisoire mais sans échéance définie, l'aménagement se veut simple mais robuste. La piste à réparer restera en béton comme actuellement et répondra aux normes minimum de la voie verte, soit 3 mètres de largeur en enrobé.
Le cheminement piéton sur le tracé de l'ancienne voie ferrée sera d'une largeur de 2 mètres en stabilisé.
Les zones de rencontre seront en enrobé noires et résine de couleurs.

ESTIMATION DE L'OPERATION : voirie = 580 000 €**TTC**

FINANCEMENT / IMPUTATION BUDGETAIRE GDMO :

CDR :

OPERATION :

NATANA :

LIGNE DOSSIER :

Cheffe de projet
Marie Serein

Pôle Territorial RIVE DROITE

Le Directeur :
Thibault Rufas